

Pontarlier, le 11 janvier 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 A PONTARLIER

Du 18 janvier au 24 février 2018, la Ville de Pontarlier sera concernée par la campagne de recensement menée par l'INSEE.

#### **Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer**

Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

Un agent recenseur recruté par la Mairie de Pontarlier se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Les personnes recensées auront le choix : remplir les questionnaires papier ou bien répondre en ligne sur internet.

#### **> Si vous choisissez de répondre par internet**

Rendez-vous sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur « le recensement en ligne, c'est ici ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent vous a remis lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

**> Sinon, remplissez lisiblement les questionnaires papier** que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

#### **Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées**

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**Pour plus d'informations**, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur lors de son passage, au Pôle Citoyenneté de la Mairie de Pontarlier ou vous rendre sur le site :

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

Contact et renseignement presse :  
Pôle Citoyenneté - Agnès NICOD  
Tél. 03 81 38 82 01  
Courriel : [a.nicod@ville-pontarlier.com](mailto:a.nicod@ville-pontarlier.com)